

les membres du parti ministériel peuvent avoir tout intérêt à connaître.

M. Nielsen: L'honorable député me permet-il une explication?

M. Fisher: L'honorable député pourrait attendre que j'aie terminé. Le parti ministériel passe pour le parti de la libre entreprise. On se demandera peut-être pourquoi je rappelle ici ce fait mais n'oublions pas que la libre entreprise représente une attitude devant la vie et que cette attitude s'inspire de l'idée que les gens agissent dans leur propre intérêt. La considération dominante c'est sans doute que c'est ce principe moteur qui anime la vie de la société. A mon avis, cependant, ce raisonnement porte à faux car j'ai ici des chiffres sur les élections ontariennes de 1955 où les Indiens avaient le droit de suffrage. Ces chiffres influenceront peut-être sur l'attitude des membres du parti ministériel à l'égard de la mesure à l'étude. A Lansdowne House, dans la circonscription de Port-Arthur, la population entière, à l'exception d'une dizaine de personnes, est indienne. Je veux que la Chambre sache que ces Indiens ont voté, que les libéraux ont obtenu trois voix, les communistes trois voix et le candidat conservateur 132 voix...

Des voix: Très bien!

M. Fisher: La CCF n'a pas eu une seule voix.

Des voix: Très bien!

M. Fisher: Dans la réserve indienne de Pic-R, le candidat libéral a obtenu six voix, le candidat communiste aucune voix, le candidat conservateur trente-cinq voix et le candidat CCF,—il n'a pas fait trop piètre figure, je suis heureux de le dire,—treize voix. Dans la réserve du lac Long, les libéraux ont obtenu sept voix, les communistes deux voix, les conservateurs soixante-quatorze et la CCF sept.

Ce sont des régions caractéristiques de la circonscription de Port-Arthur; je cite ces chiffres parce que je sais qu'ils peuvent stimuler l'intérêt des membres du parti ministériel. Si la modification à l'étude était adoptée, qu'ils songent au grand nombre de suffrages qu'il leur serait possible de rallier dans le nord de l'Ontario. Cela mérite considération. Étant donné la très forte proportion d'Indiens qui exercent leur droit de suffrage, nous pouvons en conclure qu'ils ont manifesté un grand intérêt pour les questions politiques. Cela démolit l'argument de l'honorable député du Yukon (M. Nielsen) qui prétend que le droit de vote ne change pas grand chose.

Aux dernières élections, celles du 31 mars, plus de 40 Indiens faisaient la queue à l'un

des bureaux de scrutin de ma circonscription; ils étaient très déçus de n'être pas autorisés à voter. Apparemment, on a voulu appliquer beaucoup plus rigoureusement la loi électorale et j'ai été quelque peu désappointé moi-même qu'on leur refuse le droit de voter car c'est la CCF qui avait persuadé ces Indiens de se rendre au bureau de scrutin.

Le fait est que les Indiens s'intéressent au droit de suffrage et, à mon avis, les députés ministériels devraient dans leur propre intérêt appuyer le bill à l'étude. C'est un argument qui peut sembler assez dur et assez froid mais il me semble qu'il devrait avoir un certain poids auprès de ceux qui se réclament de la libre entreprise.

M. Nielsen: Si l'on me permet quelques explications, monsieur l'Orateur, je dois dire que mon honorable ami a de toute évidence interprété erronément mon observation à propos de la représentation des Indiens à l'autre endroit. Je veux que tous les membres sachent que j'accueille favorablement l'idée d'une représentation indienne à la Chambre. Il n'est que juste et convenable qu'ils soient ainsi représentés.

Je dis simplement que le bill, tel qu'il est rédigé, ne peut manquer d'entrer en conflit avec certaines dispositions de la loi sur les Indiens et j'ai signalé un concours de circonstances où cela pourrait arriver. Par conséquent, je ne crois pas que l'honorable député ait pu comprendre ce que j'ai dit. Je répète,—et cela je le crois,—que les Indiens ont le droit d'être représentés à la Chambre et que la seule façon pour eux de l'être c'est de leur donner le droit de voter aux bureaux de scrutin. Or, ce n'est pas le but qu'atteindra le présent projet de loi.

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai part que très brièvement au débat pour exprimer une idée qui n'est peut-être pas neuve mais qui me paraît avoir été négligée lors de l'examen de l'aspect général de cette question lorsque des honorables députés ont répondu aux objections des représentants du parti cécéliste.

Je pense qu'il est d'usage d'amorcer un débat de cette nature en félicitant le parrain du bill pour se mettre ensuite, pendant 60 minutes, à lui en dire les défauts, ce qui est naturellement un pur exemple de procédure démocratique. Je suis également enchanté que les Indiens aient si bien compris notre avenir politique qu'ils ont appuyé notre parti en si grand nombre et si peu appuyé les membres de la CCF lors de la campagne électorale.

On a prétendu que le présent bill et l'autre bill analogue, présentés pour accorder un